

Sentier communal n° 4 : La vierge du Hourat



Longueur du sentier : 2,8km

Dénivelé : 180m

Temps de marche Aller/retour : 1h30

Départ : Place du village

Balisage : Rond Bleu sur fond jaune



Itinéraire : De la place, prendre la rue du Port au Sud, passant sur le pont de l'Arriusé, et ce jusqu'à la centrale hydroélectrique du Hourat. Quitter la départementale et prendre la vieille route des Eaux-Chaudes qui monte sur la droite jusqu'à un départ de chemin indiqué par le balisage sur la gauche, et monter jusqu'à la Vierge du Hourat.

Pour le retour, prendre le même chemin en sens inverse.

Éléments remarquables : Vieilles maisons de la rue du Port, Usine du Hourat, Vierge du Hourat...

